

LICENCE PROFESSIONNELLE SERVICES À LA PERSONNE PARCOURS INGENIERIE DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE

Les métiers du service à la personne sont en plein développement. Ils se professionnalisent et requièrent des compétences diverses alliant la gestion de projet au droit et à l'éthique. Ce diplôme forme des professionnels des services d'aide à domicile qui accompagnent les publics bénéficiaires dans leur vie quotidienne.

DIPLOME VISE

Type de diplôme : Licence Professionnelle
Niveau de diplôme : 6
Fiche RNCP n° : 29746 - <https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/29746>

PUBLIC VISE - PREREQUIS – ADMISSIBILITE - ADMISSION

Public : Salariés en CDI / CDD, intérimaires, demandeurs d'emploi, adultes en reprise d'études.
Prérequis : Bac + 2 ou 120 ECTS
Justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle.
Admissibilité : Étude du dossier de candidature
Admission : Entretien de sélection

VAP 85 : En l'absence du diplôme requis, l'accès à cette formation est aussi possible par la validation des études, des expériences professionnelles ou acquis personnels.
Dossier à télécharger sous ce lien, rubrique « La VAP 85 à l'IUT de Paris, quelle procédure ? » : <https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/>
à compléter et à transmettre accompagné des pièces justificatives via l'application de candidature en ligne E-candidat.

OBJECTIFS

➤ Disposer de l'ensemble des compétences et des méthodes d'intervention attendues par les structures du secteur en matière d'encadrement Intermédiaire et d'accompagnement social et médico-social.

COMPETENCES VISEES

- Conduire un projet et travailler en réseau et en partenariat
- Maîtriser le cadre juridique et les outils de gestion des structures du secteur
- Connaître les dispositifs de l'accompagnement social et médico-social
- Maîtriser les problématiques spécifiques aux personnes accompagnées
- Faire preuve de l'éthique et de la déontologie exigées par la relation d'accompagnement

CONTENU DE LA FORMATION

Plaquette et calendrier de la formation :
<https://iutparis-seine.u-paris.fr/metiers-du-social-socioculturel/licence-professionnelle-services-a-la-personne/>

Programme :

U.E. 1 : CONNAISSANCE DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICOSOCIAL

- Politiques sociales et médicosociales
- Structuration de l'offre
- Réglementation des SAD
- Dynamiques partenariales et travail en réseau

U.E. 2 : CONNAISSANCES DES PUBLICS ET DE LEURS PROBLEMATIQUES

- Sociologie de la dépendance et du handicap
- Psychologie de la dépendance et du handicap
- Éthique et déontologie
- Pathologies et traitements
- Dispositifs médicaux et paramédicaux

U.E. 3 : DROIT ET OUTILS DE GESTION

- Droit des structures du secteur
- Droit du travail
- Droit des majeurs protégés
- Techniques financières et comptables
- Bureautique et traitement d'enquêtes

U.E. 4 : MANAGEMENT

- Sociologie des organisations
- Gestion des ressources humaines
- Outils de management

U.E. 5 : CONDUITE DE PROJET

- Méthodologie de projet
- Analyse des pratiques
- Expression et communication
- Langues (anglais ou espagnol)

U.E. 6 : PROJET TUTEURE

U.E. 7 : STAGE – PRATIQUE PROFESSIONNELLE

ÉQUIPE, METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Responsable du cycle : Bernard DUPUY, Professeur Certifié

Équipe pédagogique : enseignants chercheurs, enseignants, et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation.

Cette formation dispensée en partenariat avec l'IUT de Bobigny (Université Paris 13) s'appuie sur un corps enseignant composé à la fois d'universitaires et d'intervenants issus du monde professionnel.

Méthodes : cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences.

Stage et projet tutoré donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

La pédagogie fait une large place à l'initiative du stagiaire et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises.

L'assiduité que ce soit en cours ou en stage, est obligatoire ; elle fait l'objet de listes d'émargements par demi-journées.

Moyens pédagogiques adaptés : logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues, supports de cours.

Les stagiaires bénéficient d'un environnement numérique de travail leur permettant de recevoir et consulter des cours, consignes, informations pédagogiques et administratives ainsi que de déposer des documents et partager leur expérience.

ÉVALUATION DE LA FORMATION, MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (*)

Article 4 - Organisation du contrôle des connaissances et dispositions particulières (*) : La scolarité en licence professionnelle se déroule suivant les modalités du contrôle continu et de la session unique. Les notes du contrôle continu sont prises en compte sans autre pondération que les coefficients affectés aux UE et aux ECUE définis à l'article 2. [...] L'assiduité est obligatoire [...].

Article 5 - Validation des études (*) : [...] La licence professionnelle est délivrée par le Président de l'université sur proposition du jury d'après l'ensemble des notes et appréciations obtenues au cours de l'année. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont à la fois obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage, sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de présence définies à l'article.

(*) extrait des Modalités de Contrôle des Connaissances. Les MCC sont votées annuellement par le Conseil d'Administration de l'IUT de Paris – Rives de Seine et par les instances de l'Université. Elles sont remises au stagiaire dès l'entrée en formation. Seules les MCC votées au titre de l'année universitaire pour laquelle le stagiaire FC est inscrit en formation font foi.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Responsable de secteur d'un service d'aide à domicile
- Responsable de service d'un pôle d'action sociale
- Responsable d'unité de vie
- Coordonnateur de service de soins à domicile
- Responsable d'un secteur de maisons de retraite
- Responsable d'unité de service à la personne
- Coordonnateur d'un service social
- Responsable d'association à caractère social
- Responsable d'association caritative
- Responsable d'un secteur d'établissement médico-social

VALIDATION DES ACQUIS

Validation des Acquis de l'Expérience : cela permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Une année d'expérience minimum en rapport avec le contenu de la certification visée est nécessaire. Ainsi, la VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

<https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/la-vae/>

Validation des Acquis Professionnels (VAP 85) : cela permet d'accéder directement à une formation universitaire sans avoir le diplôme requis, en faisant valider une expérience professionnelle (salariée ou non), les formations suivies ou les acquis personnels développés hors de tout système de formation.

<https://iutparis-seine.u-paris.fr/la-ftlv/>

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Session de candidature : 15/02/2023 au 02/06/2023
Candidature en ligne : <https://ecandidat.app.u-paris.fr/sh1/>

ORGANISATION DE LA FORMATION

Déroulement de la formation : à temps plein et en discontinu
Dates de la formation : 25/09/2023 au 06/09/2024
Enseignement théorique : 16 semaines soit 550 heures
Stage obligatoire : 14 semaines soit 462 heures (35 h hebdomadaires)
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 00 (sous réserve de modification)
Nombre de stagiaires par groupe : en moyenne 25 personnes (groupe mixte formation apprentissage et formation continue).

Les formations sont délivrées en présentiel. Toutefois l'IUT de Paris – Rives de Seine pourra être amené à assurer ses activités pédagogiques en mode distanciel si la situation sanitaire l'exige et conformément aux directives ministérielles.

TARIFS ET DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Coût du cycle d'enseignement théorique : 6 600,00 € nets
(tarifs sous réserve d'approbation par les instances de l'Université - établissement public non assujetti à la TVA).
Droits d'inscription universitaire : obligatoires ; ils sont fixés chaque année par arrêté du MESRI.
CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Salariés : la prise en charge du coût de la formation peut être assurée dans le cadre des dispositifs de Formation Professionnelle en vigueur. Il appartient aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes dont ils dépendent : DRH, OPCO...

Demandeurs d'emploi : sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) ou obtenir une Autorisation d'Inscription à un Stage de Formation (AISF). Les démarches doivent être faites auprès du conseiller Pôle Emploi.

Une demande de prise en charge peut également être faite auprès de la Région au titre de l'Aide Individuelle Régionale vers l'Emploi (AIRE).

CPF : nous consulter.

INFORMATIONS PÉDAGOGIQUES

DEPARTEMENT CARRIÈRES SOCIALES
01 76 53 48 04
secreariat-cs.iutparis-seine@u-paris.fr

MONTAGE DU DOSSIER DE FINANCEMENT, DEVIS, CALENDRIER

SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE (SFCA)
01 76 53 49 75
bernadette.amiaud@u-paris.fr

LIEU DE LA FORMATION	ACCES A L'IUT	STATIONS
IUT de Paris – Rives de Seine (site Mirabeau) 143, avenue de Versailles - 75016 PARIS 01 76 53 47 00 https://iutparis-seine.u-paris.fr/	Métro : lignes n° 9 – 10 Bus : lignes n° 22 – 62 – 72 – PC 1 RER : C Invalides/Versailles Tramway : ligne 3a	Église d'Auteuil, Mirabeau, Exelmans, Chardon-Lagache Victorien Sardou, Wilhem, Versailles-Exelmans Pont du Garigliano Pont du Garigliano